

### EPCI membres

- ❖ Communauté urbaine de Lyon  
Président : Gérard Collomb
- ❖ Communauté d'agglomération Saint-Etienne métropole  
Président : Maurice Vincent
- ❖ Communauté d'agglomération ViennAgglo  
Président : Christian Trouiller
- ❖ Communauté d'agglomération Porte de l'Isère  
Président : Alain Cottalorda

### Présidence du pôle

Gérard Collomb, président de la Communauté urbaine de Lyon et maire de Lyon.

### Date de création

- ❖ 10 novembre 2011 : délibération de ViennAgglo
- ❖ 14 novembre 2011 : délibération de St Etienne métropole
- ❖ 21 novembre 2011 : délibération du Grand Lyon
- ❖ 13 décembre 2011 : délibération de la CAPI
- ❖ 16 avril 2012 : création du pôle métropolitain par arrêté préfectoral.

**Collectivités partenaires** : Création à venir d'un Syndicat métropolitain des Transports avec le Sytral et la Région RA.

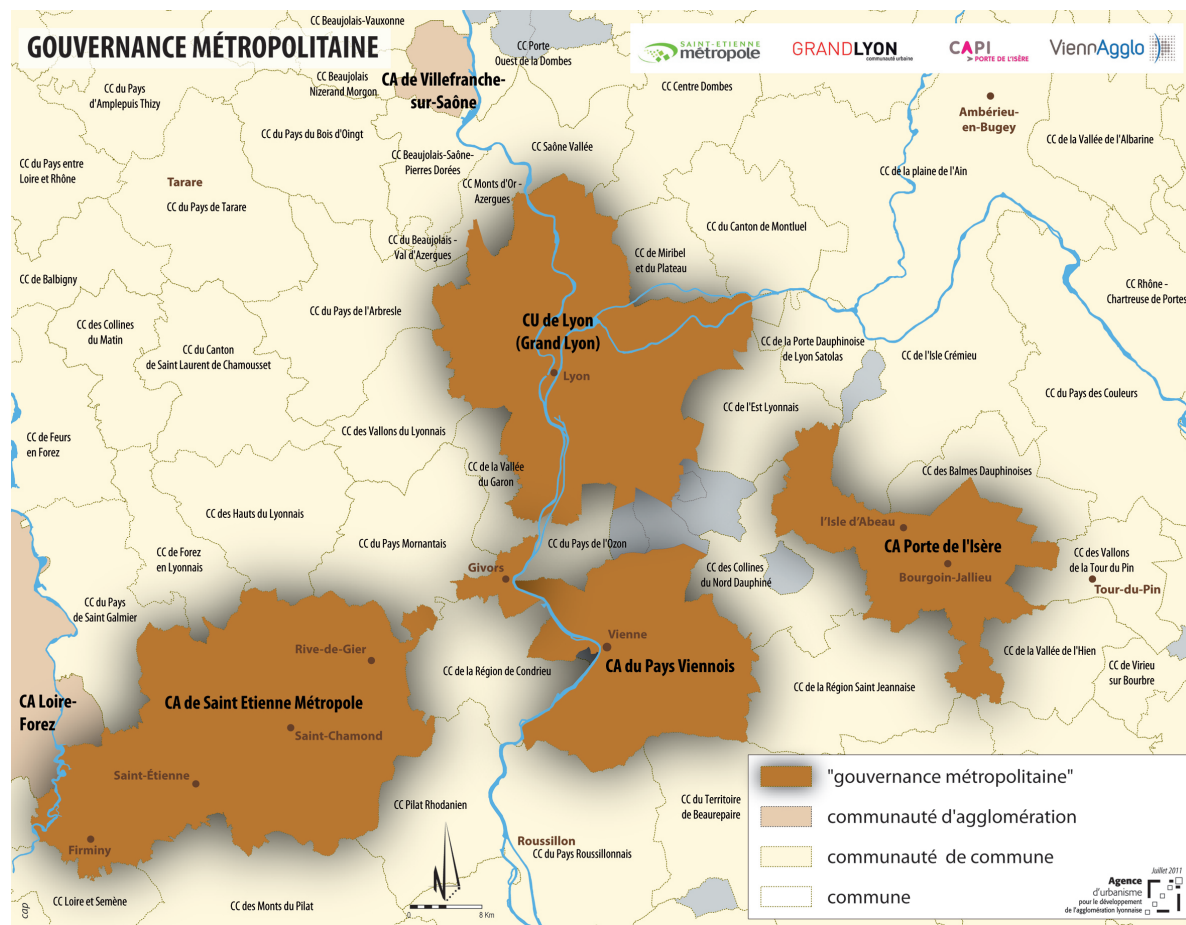
**Institutions partenaires**: Région urbaine de Lyon, Conseils de développement, Conférence économique.

### Moyens et ingénierie :

- moyens propres du pôle (une équipe de 4 personnes),
- des moyens complémentaires répartis entre les 4 collectivités (4 équivalents temps plein),
- agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Contacts : P. Prud'homme - [p.prudhomme@polemetropolitain.fr](mailto:p.prudhomme@polemetropolitain.fr) / A. Goux - [a.goux@polemetropolitain.fr](mailto:a.goux@polemetropolitain.fr)  
 Adresse : Pôle métropolitain- Maison du Fleuve Rhône -69 700 GIVORS – Tel : 04 37 20 17 51 (Accueil)



### CHIFFRE CLEFS

140 communes  
 2.000.000 d'habitants  
 1.000.000 d'emplois  
 120 000 étudiants et 11 500 chercheurs  
 Aéroport international de 8 millions de passagers – 4 gares TGV

### CHANTIERS ET THEMES DE TRAVAIL

Economie, innovation, enseignement supérieur, recherche  
 Mobilités et déplacements  
 Aménagement et planification des territoires  
 Culture, tourisme

## LES OBJECTIFS DU POLE METROPOLITAIN

Dans le cadre de ce nouvel espace de projet qui réunira près de 2 millions d'habitants et 1 million d'emplois, les collectivités se donnent l'opportunité de peser davantage dans une économie mondiale organisée autour des grandes métropoles.

Elles ont pour but principal l'amélioration de la qualité de vie des citoyens à travers quatre objectifs :

- ❖ Favoriser l'emploi, en suscitant un dynamisme économique maîtrisé articulé autour de pôles d'innovation reconnus, de services aux entreprises améliorés et d'un soutien appuyé à l'enseignement supérieur et la recherche.
- ❖ Améliorer la mobilité par la mise en place d'un réseau de transports collectifs intermodal et cohérent à l'échelle métropolitaine.
- ❖ Garantir la qualité de vie en préservant les espaces naturels et agricoles et en promouvant un développement territorial équilibré et cohérent, autour du modèle de métropole multipolaire.
- ❖ Proposer une offre culturelle d'excellence, diversifiée, et accessible à tous les citoyens métropolitains.

## HISTOIRE METROPOLITAINE

**1790-1793** : Création puis disparition du département Rhône-et-Loire

**1962** : PADOG, Plan d'aménagement et d'organisation générale de l'agglomération lyonnaise

**1966** : Schéma de l'OREAM, Organisme Régional d'Étude et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne

**1969** : Création de la Communauté urbaine de Lyon, ou Grand Lyon (intégration de communes de l'Isère et de l'Ain dans le Rhône)

**1974** : Création de l'ADERLY, Agence de développement économique de la région lyonnaise

**Années 1980** : Conférence de la région urbaine lyonnaise

**1989** : Création de l'association Région Urbaine de Lyon (RUL) avec la Région, les Départements et le Grand Lyon

**Années 1990** : SDAU « Lyon 2010 »  
& Charte d'objectifs « RUL 2010 »  
& Lancement de la démarche « Millénaire 3 »

**Années 2000** : Adhésion à la RUL des communautés d'agglomération de Saint-Etienne, de Vienne, de Villefranche-sur-Saône, de Bourgoin-Jallieu, de Roanne et de Bourg-en-Bresse

**2004** : Création de l'inter-Scot (13 Scots aujourd'hui)

**2005-2007** : « Vers un projet métropolitain », réponse du réseau des villes et agglomérations de Rhône-Alpes à l'appel à coopération métropolitaine de la Datar

**2005** : Signature du protocole d'accord REAL, pour le développement de l'intermodalité (dont la plateforme Multitud')  
& Nouveau Schéma de cohérence logistique

**2006** : Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine

**2007** : Chapitre commun des Scots  
& Vision métropolitaine « Lyon 2020 » du Grand Lyon

**2009** : Lancement du projet de gouvernance métropolitaine

**2010** : Publication de « Cap sur 2030 » (RUL)

**2012** : Création du pôle métropolitain

## GOVERNANCE METROPOLITAINE

Démarche ouverte et pragmatique, elle s'articule autour d'une gouvernance souple et évolutive, fondée sur l'implication des élus, vice-Présidents des EPCI ainsi que des 140 maires des communes de l'aire métropolitaine.

### Assemblée générale des maires

Les maires ont été invités à découvrir les territoires partenaires et à échanger sur la construction métropolitaine lors des visites organisées en mai et juin 2011 et du forum des maires du 28 juin.

Afin de pérenniser ce lien et ces échanges entre élus, une Assemblée Générale des Maires sera mise en place.

### Conférence métropolitaine des conseils de développement

La société civile sera impliquée de manière pérenne à travers la conférence métropolitaine des quatre conseils de développement.

### Conférence économique métropolitaine

Les acteurs économiques contribueront également à la dynamique par la Conférence économique métropolitaine, organe consultatif réunissant les forces vives du territoire pour accompagner la stratégie économique métropolitaine.

### Un syndicat mixte spécifique pour les transports

Un syndicat mixte réunissant l'ensemble des acteurs des transports collectifs sera proposé en parallèle du pôle métropolitain afin de coordonner la politique de déplacements sur la métropole.

Ce syndicat pourra réunir les agglomérations, le Sytral, la Région Rhône Alpes et les départements qui le souhaiteront.

### L'organisation du pôle

Le syndicat mixte est constitué :

- ❖ d'un Conseil métropolitain qui est l'instance délibérative du syndicat mixte et règle les affaires du pôle,
- ❖ d'un bureau qui prépare les travaux du Conseil,
- ❖ de commissions thématiques.

### La représentation proposée pour chacune des agglomérations

Sur un conseil composé de 64 membres, il est prévu :

- ❖ 31 sièges pour le Grand Lyon,
- ❖ 15 pour Saint Etienne Métropole,
- ❖ 9 pour la CAPI,
- ❖ 9 pour ViennAgglo.

### Les modalités de financement

Chacune des agglomérations participe au financement du fonctionnement du syndicat mixte et aux actions globales à hauteur de sa représentation au sein du conseil métropolitain.

En ce qui concerne les investissements, les projets qui ne concernent pas de manière identique tous les EPCI feront l'objet de clefs de répartition spécifiques discutées au cas par cas entre les agglomérations.

## LES ACTIONS

Les statuts du pôle métropolitain identifient les actions qui seront confiées au syndicat mixte. Il ne s'agit pas de transférer des blocs de compétences comme c'est le cas entre les communes et les EPCI mais d'en extraire les actions d'une dimension métropolitaine.

Cet intérêt métropolitain qui marque la limite d'interventions entre le syndicat mixte et les EPCI, sera décidé par des délibérations concordantes des quatre agglomérations.

### Développement économique, promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur

- ❖ Elaboration d'une stratégie métropolitaine de développement économique.
- ❖ Définition d'un cadre et d'un plan d'actions.
- ❖ Création et animation d'un dispositif métropolitain de prospection économique
- ❖ Promotion, lors de grands événements de portée nationale ou internationale de l'offre territoriale métropolitaine d'accueil des entreprises (stratégie de marketing territorial commune présence commune sur les salons).
- ❖ Actions en faveur de territoires à enjeux déclarés d'intérêt métropolitain (Vallée du Gier – Givors / plateforme Saint-Exupéry).
- ❖ Appui à la structuration, l'animation et la promotion des domaines économiques déclarés d'intérêt métropolitain (Logistique, écotechnologies, industries créatives).

- ❖ Mise en cohérence de l'offre territoriale d'accueil des entreprises (transfert de méthode schémas d'accueil des entreprises).
- ❖ Soutien aux actions contribuant à l'attractivité du pôle en matière d'enseignement supérieur et de recherche (coordination des schémas de développement universitaire).
- ❖ Création, animation et promotion de dispositifs métropolitains d'accompagnement des entreprises à fort potentiel (création d'un label métropolitain).
- ❖ Création, aménagement et gestion de sites économiques d'intérêt métropolitain.

### Développement des infrastructures et des services de transport

- ❖ Contribution à la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements.
- ❖ Accompagnement à la définition d'une stratégie de tarification zonale multimodale.
- ❖ Mise en place d'un syndicat mixte des transports métropolitains.
- ❖ Accompagnement à la définition d'une stratégie de développement des parcs relais et de mise en cohérence des systèmes de co-voiturage.

### Aménagement et planification

- ❖ Mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement durable, définition d'orientations communes sur les dossiers d'aménagement de niveau métropolitain.
- ❖ Positions partagées sur les grands dossiers de l'Etat et de la Région (DTA, grandes infrastructures, contrat de projets, programme FEDER ...).

- ❖ Echanges d'expérience et recherche de cohérence sur les politiques climat-énergie (plans climats, bilans carbone).
- ❖ Définition d'orientations communes pour un développement urbain durable autour des lieux de transports (gares).
- ❖ Opérations d'aménagement expérimentales autour de quatre gares dans chacune des agglos (Bourgoin Jallieu, Estressin, Vénissieux et Bellevue).
- ❖ Définition d'orientations et d'actions communes pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et des espaces agricoles périurbains.
- ❖ Définition d'orientations communes pour aménager la voie verte des confluences, accompagner sa mise en œuvre et sa promotion.

## Culture

- ❖ Mise en cohérence et valorisation des politiques touristiques, définition d'actions touristiques d'intérêt métropolitain.
- ❖ Mise en réseau des offices de tourisme; promotion des éléments emblématiques du pôle.
- ❖ Soutien aux actions d'intérêt métropolitain favorisant le sentiment d'appartenance à l'échelle du pôle métropolitain (Journées européennes du patrimoine; Saintélyon).
- ❖ Diffusion à l'échelle du pôle métropolitain des événements culturels d'intérêt métropolitain, de notoriété nationale et internationale (Jazz à Vienne, Biennales d'art contemporain, de la danse, du design et du cirque).